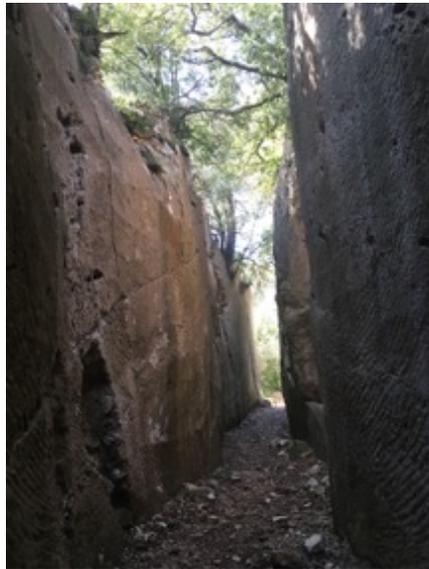


La question de l'eau en Pays de Fayence

Quelques propositions

par

Jean Gault, ingénieur agronome (en retraite)



Canal romain, env. 30 avant J C, Mons
(remis en service à la fin du XIXème siècle)

Résumé

L'auteur est bien conscient de l'importance extrême de la question l'eau dans notre région. Elle imprègne l'Histoire et la littérature.

Constatant le changement climatique, l'évolution de nos sociétés (et de la consommation), les fortes mutations réglementaires, il propose les quelques réflexions ci-dessous, à partir de l'information dont il a connaissance. Il souhaite en effet contribuer utilement au débat, clarifier les enjeux, les problèmes et les solutions possibles. Une communication solide et large sur toutes les dimensions de cette question est recommandée.

Il lui apparaît que les ressources en eau de la Siagnole, complétées par les forages, couvrent à ce jour les besoins, et même l'exportation, en saison d'abondance, vers Fréjus et Saint-Raphaël. Un bilan des ressources et des usages, une évaluation chiffrée des scénarios futurs, sont nécessaires.

Dans cette mesure, la communauté de communes, lorsqu'elle assumera la politique de l'eau, disposera d'une véritable marge de manœuvre quant aux prix (calendriers de tarification, niveaux de prix, catégories d'eau). Par exemple, le régime hydrologique de la Siagnole, hors exportation, ne justifierait de hausse de prix qu'à partir des débuts d'étiage, c'est-à-dire de la fin de l'été.

Il propose de favoriser la culture agricole par des tarifs préférentiels, d'encourager les cultivateurs à gérer l'eau de façon rigoureuse, et de remettre en service les anciens réseaux d'irrigation et branchements d'eau brute (sous quotas).

Le lecteur trouvera 11 propositions ci-dessous :

Proposition n° 1 : encourager les cultivateurs (professionnels, ou amateurs), à recourir à des techniques, des cultures, des calendriers, économes en eau.

Proposition n° 2 : communiquer clairement et encore, sur les besoins du golf « Terre Blanche », et détendre la tension passionnelle.

Proposition n°3 : dresser un tableau précis et consultable de l'évolution des ressources en eau au cours des 20 dernières années mois par mois, et des potentiels à l'avenir.

Proposition n°4 : conduire une première enquête sur l'usage possible, ici, des effluents de station d'épuration.

Proposition n°5 : évaluer avec précision les besoins domestiques, agricoles (professionnels ou amateurs) : en volume, par saison, et par distribution géographique (consommation au cours des 20 dernières années ; prospective pour les 20 prochaines années). Publier ces données.

Proposition n°6 : évaluer avec précision les obligations, droits & devoirs qui s'appliquent à cet approvisionnement du syndicat de l'eau Var est (SEVE); et d'en informer les citoyens. Quel est l'état présent des engagements ?

Proposition n°7 : évaluer avec précision l'approvisionnement du SEVE par le pays de Fayence (sur les 20 dernières années mois par mois; prospective pour les 20 prochaines années). En informer les citoyens.

Proposition n°8 : établir une cartographie du réseau d'irrigation existant ou ayant existé.

Proposition n°9 : identifier avec précision les points de blocage, ou de destruction de ce réseau, et donner une évaluation grossière des réparations nécessaires.

Proposition n°10 : placer des « compteurs verts » chez les particuliers cultivateurs : ne pas facturer l'épuration des eaux répandues dans les jardins (puisqu'elles ne vont pas à l'égout). Les textes légaux (y compris jurisprudence) enseignent que Conseil d'Etat est par principe favorable au principe « pollueur – payeur » : c'est-à-dire que « les volumes (d'eau distribuée) ne générant pas d'eau usée sont exclus du système de la redevance (épuration)¹ ».

Dans le barème des prix, il conviendra de prévoir des mesures pour les faibles revenus, les petits consommateurs.

Proposition n°11 : Pour éviter que cette question de l'accès à l'eau ne « tourne à l'aigre », la communauté de communes gagnerait à développer davantage les réunions d'information et d'échanges avec les associations les plus représentatives, les communes, et avec les professionnels (et notamment agriculteurs), et les amateurs.

L'auteur renvoie également à l'excellent blog de P Ratcliffe : <http://paysdefayence.free.fr/eau/transfert2020/>

Avec J. Récy & P. Ratcliffe, il complètera ce mémoire, en espérant contribuer ainsi à une discussion fructueuse. Un 2^{ème} mémoire est donc à paraître.

Avant-propos

A la demande d'un conseiller communautaire, Jean Gault propose le mémoire ci-après : l'ambition de ce texte n'est pas de traiter de manière exhaustive la question de l'eau en pays de Fayence, car cela requiert des compétences variées et de haut niveau, une grande exactitude, et un temps important.

L'auteur souhaite plutôt exposer les questions qui lui paraissent déterminer l'avenir, à la lumière des informations dont il dispose à ce jour (mai 2019). S'il advenait que ce mémoire rencontre quelque intérêt, il ne pourrait que se réjouir que la communauté de communes poursuive les études juridiques, démographiques, hydrologiques, agronomiques, économiques, techniques... qu'il préconise, pour dresser un tableau exact de la situation : les problèmes, les solutions possibles, les coûts.

Il demeure à disposition pour participer à toute suite qui serait donnée, sous la forme par exemple d'un groupe de travail auquel il accepte par avance de participer. Une information publique serait également utile.

L'auteur a lu avec attention les articles publiés sur le sujet par MM. François Cavallier, Pierre Ratcliff et Jacques Récy ; il s'est formé une conviction : l'accès à l'eau conditionnera le développement (ou l'étiollement) du Pays de Fayence. C'est un sujet majeur qui suscite des intérêts particuliers et collectifs différents entre le Pays de Fayence et les territoires voisins. L'auteur est persuadé **que tous les acteurs du Pays de Fayence ont le même intérêt** et que les études futures doivent ouvrir les voies du faisable.

¹ Ed. Dalloz, code général des collectivités territoriales, section eau et assainissement, sous section 2, règlement des services et tarification, annotations « redevance d'assainissement collectif »

Introduction

➤ Le climat change :

Le réchauffement climatique global est en marche ²; se traduira-t-il régionalement et localement par des sécheresses comme celle de 2017, plus fortes et plus fréquentes, ou par des étés caniculaires avec orages, ou par des épisodes cévenols de pluies très fortes plus nombreux et plus largement répandus ³ ? Peut-être par tout cela suivant les années !

Proposition n° 1 : encourager les cultivateurs (professionnels, ou amateurs), à recourir à des techniques, des cultures, des calendriers, économes en eau.



J. Gault arrose ses (jeunes) oignons au goutte à goutte

➤ La population change :

- En nombre : les objectifs du DOO (Document d'Orientation et d'Objectifs) du Pays de Fayence qui coordonne les projets des 9 communes, annoncent 7500 habitants supplémentaires⁴ (et 3480 emplois), 4430 logements + 1000 résidences secondaires d'ici 2035...et le développement de l'agriculture⁵. (Toutefois la commissaire-enquêteur est assez critique, et émet des réserves (qualifiant l'ensemble de ces objectifs de surréalistes p : 3 de son rapport)).
- En mode de vie : les habitants (qu'ils soient permanents ou de passage) consomment toujours plus d'eau ; le développement des jardins, les constructions de piscines, sont « la partie visible de l'iceberg ».

Proposition n° 2 : communiquer clairement et encore, sur les besoins du golf « Terre Blanche », et détendre la tension passionnelle.

- ### ➤ L'agriculture change :
- la tendance observée est à une diminution de 25 % des agriculteurs professionnels tous les 10 ans⁶ ; espérons que la reprise observée dans les plantes à parfum, le vin, le pastoralisme... enrayera ce déclin. L'engouement pour « consommer local » conduira au développement de la culture de produits du pays de Fayence et de leur vente en circuits courts⁷. Dans le même moment, les cultivateurs amateurs sont toujours plus nombreux, (jardins partagés et particuliers, activité complémentaire) en particulier en oléiculture⁸. Avec quelques professionnels, ils ont fondé une association de remise en valeur de l'olivier : Association des oléiculteurs du pays de Fayence (AOPF, près de 90 cotisants et 50 sympathisants en 2018⁹).

² A Endoume, la mer monte lentement, inexorablement...

³ La pluviométrie de l'automne 2018, la sécheresse qui a suivi jusqu'en avril 2019... semblent confirmer ces craintes.

⁴ Pour la seule commune de Callian, cela correspond à 8,8% d'accroissement démographique annuel.

⁵ Voir également le RAPPORT « MISE A JOUR DU SCHEMA DIRECTEUR D'EAU POTABLE » de la commune de de Callian, consultable sur le blog paysdefayence.blogspot.com, lien court <http://bit.ly/2M2MQmL>

⁶ Chiffre de la communauté de communes.

⁷ Un système de vente électronique « terroir du pays de Fayence », fonctionne depuis fin 2018 : pour les producteurs et les consommateurs locaux <https://laruchequiditoui.fr/fr>

⁸ S'ils n'apportaient pas leurs olives aux cinq moulins du pays de Fayence, ceux-ci risqueraient de fermer beaucoup plus longtemps : de ce point de vue, professionnels et amateurs « sont dans le même bateau».

⁹ www.oleiculteursdupaysdefayence.fr; le site est visité par plus de 100 personnes /mois, qui consultent en moyenne 4 pages chacune.

I. La ressource :

Jusqu'en 2006 la seule ressource était constituée par les sources de la Siagnole, gérée depuis 1994 par la société d'économie mixte E2S¹⁰ (chargée par le département d'alimenter par gravité (donc sans frais de pompage) les 7 communes du pays de Fayence situées en aval ainsi que d'exporter une partie de la ressource pour alimenter en eau les Adrets, et le SEVE (Syndicat des Eaux du Var Est)¹¹). Ces sources, issues d'un réseau karstique, sont sous la dépendance étroite des variations pluviométriques, leurs débits variant de 215 à 300l/s en période sèche entre 1999 et 2016, (173l/s le 5 décembre 2017 année de sécheresse « exceptionnelle »).

Actuellement, la répartition réglementaire des eaux de la Siagnole est la suivante (l/sec):

	Commune	Total	Etiage	
	Tourrettes	300	3	24
	Callian		6	
	Montauroux		6	
	Fayence	31	6	
	St Paul	2	1	
	Bagnols	4	2	
SEVE	Fréjus	20	14	47
	St Raphael	30	23	
	Roquebrune	4	2	
	Puget	4	2	
	Camp militaire	30	6	
	Total	425	71	71

Les débits devenant insuffisants en période de pointe, plusieurs forages ont été réalisés :

- forage de la Barrière (1&2) en 2006, pour soulager les exportations d'eau de la Siagnole vers le SEVE. En 2017, il a fourni 989.430 M3 (alors que Siagnole fournissait 5.255.000 m3¹² (année de bon débit estival des sources))
- En 2013 le forage de Tassy 2 a été mis en production, comme appoint pour Fayence, Bagnols en Forêt et Saint Paul en Forêt. Avec Tassy 1, il a fourni 600.000 m3 en 2017.

Le Conseil général du Var, dans son contrat de Territoire 2013-2015 souligne page 111 : « La mise en service du forage de la Barrière, par la société E2S, en 2006, a permis de sécuriser le secteur, lors des années normales de pluviométrie et de consommation. Le forage de Tassy a été réalisé...en 2013. En cas de sécheresse et dans les années à venir, la production pourrait atteindre ses limites, d'autant plus avec la révision à la hausse des débits réservés à la Siagnole » (40l/s au lieu de 20) .

Le rédacteur reconnaît que pour l'instant, ce n'a pas été le cas ; car même en 2017, année difficile, les 3 mois d'été sont « bien passés » : les communes ont consommé en moyenne 108 l/s d'eau de la Siagnole, alors que le débit de la Siagnole était encore le 15 août de 293l/s (dont 253l /s disponible hors réserve des pêcheurs). Les forages complétaient les besoins...et l'exportation était constituée d'eau de la Siagnole et des forages. Rappel important : Le point d'étiage le plus bas a été atteint en (173l/s) a été atteint en décembre !

Le pays de Fayence est donc conforté à deux risques :

- Une coïncidence de l'étiage de la Siagnole avec la période touristique estivale (ou un allongement de celle-ci) : ce pourrait être catastrophique sur le plan économique et sécuritaire. Ce risque est à évaluer en fonction de la croissance de la pression touristique...et de l'évolution du climat.
- Une croissance de la population augmenterait les risques de pénurie pendant les étiages d'automne pour les habitats dépendant des eaux de la Siagnole. En effet l'habitat des coteaux est alimenté en majorité par gravité par les eaux de la Siagnole et ne peut, sans grand frais d'investissement (réseau et pompes) et ensuite de fonctionnement (pompage), être alimenté par ces nouveaux forages. L'accroissement de la population résidente va par conséquent augmenter le nombre de consommateurs dépendant de la

¹⁰ Le mandat d'E2S expire à fin 2019.

¹¹ Les chiffres fournis proviennent du rapport 2013 sur Tassy 2, des statistiques de mesures des débits de prélèvements d'eau et du débit de la surverse des pêcheurs obligamment fournies par E2S et de la Mise à Jour du Schéma d'Eau Potable 2016 de Callian aimablement communiquée par la commune.

¹² Chiffres fournis par E2S

Siagnole. Ceci implique de donner la priorité de consommation aux résidents du Pays de Fayence qui en dépendent !

Proposition n°3 : dresser un tableau précis et consultable de l'évolution des ressources en eau au cours des 20 dernières années mois par mois, et des potentiels à l'avenir.

Proposition n°4 : conduire une première enquête sur l'usage possible, ici, des effluents de station d'épuration.

II. Les besoins :

a. En pays de Fayence :

Proposition n°5 : évaluer avec précision les besoins domestiques, agricoles (professionnels ou amateurs) : en volume, par saison, et par distribution géographique (consommation au cours des 20 dernières années ; prospective pour les 20 prochaines années). Publier ces données.

b. Syndicat des Eaux du Var Est (SEVE)

Avant même l'ère chrétienne, le pays de Fayence approvisionnait en eau Fréjus (colonie romaine). À la remise en service du canal, cet approvisionnement a repris : il est régi par un impressionnant ensemble de lois, arrêtés, décrets.

Proposition n°6 : Le rédacteur recommande d'évaluer avec précision les obligations, droits & devoirs qui s'appliquent à cet approvisionnement ; et d'en informer les citoyens. Quel est l'état présent des engagements ?

Proposition n°7 : évaluer avec précision l'approvisionnement du SEVE par le pays de Fayence (sur les 20 dernières années mois par mois; prospective pour les 20 prochaines années). En informer les citoyens.

III. Les réseaux de distribution :



Certains canaux sont encore en service dans le pays Fayence, d'autres sont en partie détruits ; de ce fait, l'eau brute n'est distribuée qu'à un petit nombre de cultivateurs. L'information est fragmentaire.

Proposition n°8 : établir une cartographie du réseau d'irrigation existant ou ayant existé.

Proposition n°9 : identifier avec précision les points de blocage, ou de destruction de ce réseau, et donner une évaluation grossière des réparations nécessaires. Il semble en particulier que les réseaux communaux d'adduction ne soient pas toujours en bon état (eau domestique) ; les fuites sont parfois importantes. Une remise en état soignée permettra d'accroître la ressource effective.



A Callian, quartier du Purgatory, une source fut aménagée.
Elle est sèche en ce début avril 2019

IV. Les prix

a. En pays de Fayence :

Les tarifs et dispositions d'accès à l'eau diffèrent fortement au sein du pays de Fayence. Selon les communes, les prix augmentent à partir du 1er mai, du 1er juin ou pas du tout, par tranches ou sans tranche etc... (Voir annexe 2). Une certaine harmonisation sera donc inévitable, lorsque la communauté de communes sera en charge de la politique de l'eau¹³... Les communes ayant déjà consenti de gros efforts d'investissement ne devront toutefois pas subir la même charge que les communes qui modernisent leur réseau.

Le rédacteur estime qu'il n'y a aucune raison hydrogéologique pour une hausse du prix de l'eau à partir du 1er mai (Montauroux) ou du 1er juin (Callian) et dans d'autres communes du canton ; on peut très bien la reporter au 30 juin, voire au 31 juillet¹⁴ ou même... à l'automne.

Et d'une manière générale, les communes peuvent même baisser le prix de l'eau, il y a de la marge. Et dans un article prémonitoire du Nouveau Journal du pays de Fayence (LNJ) (N°40), intitulé "Où est passé mon pouvoir d'achat en 10 ans" une administratrice du LNJ comparait sa retraite, passée de 1854€/mois en 2012 à 1832€, au prix de l'eau à Tourrettes, qui a augmenté en 10 ans de +25°/° pour le prix de base de l'eau et +20°/° pour celui des taxes à l'assainissement¹⁵. A Callian l'augmentation est de l'ordre de 17°/° pour le prix de base de l'eau potable mais de l'ordre de 25°/° tout compris pour une maison avec fosse septique. Pendant la même période l'inflation fut de 13°/°.

Proposition n°10 : placer des « compteurs verts » chez les particuliers cultivateurs : ne pas facturer l'épuration des eaux répandues dans les jardins (puisqu'elles ne vont pas à l'égout). Les textes légaux (y compris jurisprudence) enseignent que Conseil d'Etat est par principe favorable au principe « pollueur – payeur » : c'est-à-dire que « les volumes (d'eau distribuée) ne générant pas d'eau usée sont exclus du système de la redevance (épuration)¹⁶».

Dans le barème des prix, il conviendra de prévoir des mesures pour les faibles revenus, les petits consommateurs.

¹³ En 2020 ?

¹⁴ Les étiages de la Siagnole et des nappes des forages ont lieu au début de l'automne. En 2017, année de sécheresse dite exceptionnelle, le débit disponible pour la seule Siagnole (hors débit réservé aux pêcheurs) était de 360l/s au 30 juin et 282l/s le 31 juillet, donc supérieur aux besoins du Pays de Fayence alimenté aussi pour partie par les forages de la plaine. La livraison d'eau de la Siagnole aux communes du Pays de Fayence s'élevait en moyenne pendant l'été 2017 à 108 l/s (débit moyen calculé à partir des livraisons d'eau d'E2S aux 8 communes pendant l'été 2017). Les besoins de pointe peuvent être évalués à 50°/° de plus que la moyenne, donc 160l/s : Il y a donc beaucoup de marge – pour l'instant- pour un accès plus large à l'eau **au printemps et en début d'été au moins ...**

¹⁵ Chiffres du LNJ n° 40. Tourrettes reste une des communes du Pays de Fayence où l'eau potable est la moins chère ; le prix reste constant toute l'année.

¹⁶ Ed. Dalloz, code général des collectivités territoriales, section eau et assainissement, sous section 2, règlement des services et tarification, annotations « redevance d'assainissement collectif »

b. Syndicat des Eaux du Var Est (SEVE)

L'eau exportée à Fréjus – Saint Raphaël¹⁷ l'est au même prix qu'aux communes du pays de Fayence (depuis 2016¹⁸) ; **les coûts d'exploitation augmentant avec la distance**¹⁹, il serait logique de répercuter le surcoût, tout en continuant à exporter en période d'abondance.

v. Conclusion / recommandation

Proposition n°11 : Pour éviter que cette question de l'accès à l'eau ne « tourne à l'aigre », la communauté de communes gagnerait à développer davantage les réunions d'information et d'échanges avec les associations les plus représentatives, les communes, et avec les professionnels (et notamment agriculteurs), et les amateurs.

¹⁷ Par E2S, voir annexe 1.

¹⁸ La lettre de François Cavalier N° 78, Fev.2018.

¹⁹ La lettre de François Cavalier N° 78 : « E2S a investi 7,2 millions € pour rénover ou remplacer la même conduite » (celle de l'exportation).

Annexe :
Prix comparés de l'eau à travers le Pays de Fayence,
en €/m3 hors taxe (TVA 5,5%), sauf précision (TTC, abonnement)

	Taxe fixe Eau domestique	Eau dom. hiver	Eau dom.été	Taxe fixe épuration	Epuration	Eau arrosage	Taxe fixe Eau agricole	Eau agricole	
Fourniture directe E2S	20,09	0,54			0,29/m3				Chiffre d'un abonné (résidant à Callian)
Callian	26,40	1X – 31V : 0,80	1V1-30 IX : 1,45	26,40 TTC	0,70 TTC €/m 3	?	26,40	0,17	Tarif mis en ligne par la commune Un seul abonnement (26,40) est possible pour à la fois l'eau potable (jusqu'à 140 m3 : 1,10 €/m 3) et l'eau agricole
Callian, fosse septique, été 2017	Taxe fixe eau : 8,80		1,45	0,29/m3		0	0	0	Chiffre d'un abonné (résidant à Callian)
Bagnols en forêt	néant	0,32 (chiffre 2009)							linternaute.com
Fayence, 2018	51,108 + redevance prélèvement eau : 0,062 + agence de l'eau : 0,29	< 60 m3 : 0,744 61 à 250 m3 : 0,767	1,3 1,34	29,498	Hiver : 0,967 Eté : 1,096		51,108 €/an	0,261	Sources : arrêté municipal & perso Un seul compteur est possible pour l'eau domestique et l'eau agricole ; est créée une tranche > 50m3, à 0,261 €/m3
Mons	61,25	1		40	Fosse septique : 0,60				Source : perso, un consommateur
Montaroux	Selon compteur ; ex. location compteur 20 : 24 ... compteur 60 : 180 ...	11X – 30 IV : 0,75	1 V-31 VIII : 1,65	0,29 /m3	1	?	?	0,30	
St Paul en f	28	1 ^{ère} tranche, <50 m3 : 0,76 + 0,06 « redevance prélèvement » 0,81 au dessus			0,56				Chiffre d'un abonné
Seillans	86,81	0,84	1,71	61,75	0,48				
Tanneron	65 € abonnement	0,77 pour 1 ^{ère} tranche 1,54 au delà		0,66/m3		non	16 €	0,36 pour la 1 ^{ère} tranche 0,70 ensuite	La commune ne publie rien sur la toile ; chiffres d'un adhérent Un seul pompage dans la Siagne ; l'eau agricole est la même que l'eau domestique
Tourrettes (tarifs TTC ?)	0,25 /m3	1,1		0,25+ agence eau et modernisation des réseaux : 0,445	0,75	?	0,25	0,50	+ location & entretien compteur : 0,10/m3
Canal Belletrud, Eau potable, abonnements domestiques	26 + 30,50 /logement ou par terrain = 56,50	de là 120 m3 : 1,10 121 – 250 : 1,36 251 et plus : 1,46 Redevance préservation de la ressource : 0,113 Lutte contre la pollution : 0,29		11,68 + 34,83/logement ou par terrain = 46,51	De là 730 m3 : 0,92 + « modernisation des réseaux de collecte » 0,16/m3				Cabris, le Tignet, Peymenade, Spéracèdes, St Cézaire

Canal Belletrud, Eau Potable abonnements NON domestiques		0,92		« Modernisation des réseaux de collecte » 0,16	Partie Fixe 1 annuelle / abonnement	26,00 €			
					Partie Fixe 2 annuelle – Compteur Ø 15 mm	30,50 €			
					Partie Fixe 2 annuelle – Compteur Ø 20 mm	59,20 €			
					Partie Fixe 2 annuelle – Compteur Ø 25 mm	89,20 €			
					Partie Fixe 2 annuelle – Compteur Ø 30 mm	130,20 €			
					Partie Fixe 2 annuelle – Compteur Ø 40 mm	220,20 €			
					Partie Fixe 2 annuelle – Compteur Ø 50 mm	466,20 €			
					Partie Fixe 2 annuelle – Compteur Ø 60 mm	540,20 €			
					Partie Fixe 2 annuelle – Compteur Ø 80 mm	632,20 €			
					Partie Fixe 2 annuelle – Compteur Ø 100 mm et au-delà	691,20 €			
Grasse, près hôpital	29,61	1,04	Fosse septique					Source : perso, un consommateur	
Antibes 1 ^{er} compteur, eau potable (< 120 m3)	17,74		Eté : tranche 1 : 0,2546		0,85			Source : perso	
Antibes, 2 ^{ème} compteur : arrosage = sans épuration	17,74		Eté : tranche 1 : 0,2546 Tranche 2 : 0,7637	0,06, agence de l'eau préservation ressources				Source : perso	
Fréjus (pour 1 ^{ère} tranche, <120m3)	9,83	0,162 Ajouter 0,73 €/m3 « production d'eau » et 0,2 €/m3 pour la comcom		11,52	0,80			Source : perso	
Fréjus, avec fosse septique	9,83	Tranche 1 : (<30 m3) 0,162 Tranche 2 : 0,53 Ajouter 0,73 €/m3 « production d'eau » et 0,2 €/m3 pour la comcom		0,29/m3				Source : perso	